



Extrait du registre des délibérations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PÉRIGORD LIMOUSIN

Prefecture

PÉRIGORD LIMOUSIN

2026-2-29

024-24046752-20260312-2026_2_29-DE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES 7703 / 2026

Séance du 12 mars 2026

Département de la
DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
ST ROMAIN ET ST CLEMENT

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
26/02/2026

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 36
Pouvoirs : 0

Etaient présent(e)s

Mesdames : CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, DESGRAUPES Maryline (suppléante de DEMARTHON Patrick), ESCLAVARD Anne-Sophie, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick, WARNEZ Fabienne,

Messieurs : AUGEIX Michel, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, COURNARIE Pascal, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, DUTHEIL Frédéric, DUSSUTOUR Bernard, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUD Alain, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SEDAN Francis, VAURIAC Bernard,

Absents ou excusés : DEMARTHON Patrick (remplacé par sa suppléante DESGRAUPES Maryline), COUTURIER Pierre-Yves (absent), - LARRIEUX Isabelle (absente),

Mme. Annick MAURUSSANE est désignée secrétaire de séance.

Renouvellement du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) et intégration du Plan Mercredi

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Périgord Limousin
Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles relatifs à l'organisation du temps scolaire et aux projets éducatifs territoriaux ;

Vu le décret n° 2013-707 du 2 août 2013 relatif au Projet Éducatif de Territoire ;

Vu l'instruction interministérielle du 19 décembre 2018 relative au Plan Mercredi ;

Vu la circulaire conjointe du Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports relative à la mise en œuvre du Plan Mercredi ;

Vu l'avis favorable du comité de pilotage du PEDT en date du [date] ;

Considérant que le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) constitue un cadre de collaboration entre les collectivités territoriales, les services de l'État, les caisses d'allocations familiales, les associations et les acteurs éducatifs locaux ;

Considérant la volonté de la Communauté de communes de poursuivre et renforcer la cohérence éducative entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires ;

Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 13 mars 2026
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20260312-2026_2_29-DE
Reçu le 17/03/2026

Considérant que le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) constitue un outil de coordination des actions éducatives menées sur le territoire en direction des enfants et des familles

Considérant l'intérêt d'intégrer le dispositif « Plan Mercredi » afin de garantir une offre éducative de qualité sur le temps du mercredi, répondant aux exigences de la charte qualité du Plan Mercredi ;

Le PEDT 2022-2025 arrivant à échéance, il convient de procéder à son renouvellement pour la période 2026-2029

En début d'année 2026, ce document a été réévalué au moyen de questionnaire adressé à l'ensemble des partenaires éducatifs. Une réunion de concertation a eu lieu. La commission Enfance s'est réunie afin de prendre connaissance des résultats et débattre des nouveaux objectifs du PEDT

En conclusion la commission du 5 mars 2026 a acté les nouvelles intentions éducatives pour la période de 2026-2029 ; les nouveaux objectifs sont formalisés dans un document

L'intégration du **Plan Mercredi** permettra :

- De structurer une offre éducative qualitative le mercredi ;
- De renforcer les partenariats avec les écoles, les associations et les intervenants locaux ;
- De bénéficier des soutiens financiers et techniques des services de l'État et de la CAF
- De s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue fondée sur l'évaluation.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE le renouvellement du Projet Éducatif de Territoire pour la période 2026-2029**
- **DECIDE d'intégrer le dispositif « Plan Mercredi » au sein du PEDT afin de structurer et valoriser l'offre éducative du mercredi**
- **AUTORISE le Président à signer la convention PEDT incluant le Plan Mercredi ainsi que tout document afférent**
- **CHARGE les services communautaires de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du dispositif.**

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 13 mars 2026
Le Président,

Michel AUGEIX

